

Leudelange, le 18 septembre 2020

Marcel Jakobs
14, rue des Champs
L-3348 Leudelange
Luxembourg

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange
Luxembourg

Concerne : motion déposée pour la séance du conseil communal du 29 septembre 2020

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Dans plusieurs communes luxembourgeoises, dont Bech, Berdorf, Larochette et Schieren, des stations de chargement pour pedelecs et/ou des stations de réparation pour cycles ordinaires et pedelecs ont été mises en place le long des pistes cyclables. Ces stations peuvent être utilisées gratuitement.

Il existe différents types de stations de chargement. Un modèle permet p.ex. à l'utilisateur de fermer à clé le casier dans lequel se trouve la prise électrique, une fois qu'il a connecté son pedelec à celle-ci. Afin de réduire le risque de vol des clés, ces casiers sont équipés d'une serrure à monnayeur. D'autres modèles permettent de fermer l'armoire à l'aide d'un code ou ne donnent aucune possibilité à l'utilisateur de protéger la prise électrique lors du chargement.

Les outils de la station de réparation sont fixés à l'aide d'une corde à celle-ci, afin d'éviter que les outils soient volés.

Ci-dessous vous trouverez quelques photos de ces stations.



Station de chargement pour pedelecs et de réparation pour vélos à Bech



Station de chargement pour pedelecs et de réparation pour vélos à Larochette



Station de chargement pour pedelecs à Berdorf

En se référant à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je demande au collège des bourgmestre et échevins de bien vouloir porter la motion suivante concernant la mise en place une station de chargement pour pedelecs et une station de réparation pour cycles ordinaires et pedelecs sur l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 29 septembre 2020.

Veillez croire, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Marcel Jakobs
Conseiller communal

Motion

Le conseil communal,

constatant que le collège des bourgmestre et échevins envisage dans sa déclaration 2018 – 2023 de développer les pistes cyclables pour garantir à tout le monde une connexion idéale avec les communes voisines ;

considérant que la promotion de la mobilité douce dans la commune est un élément clé afin de limiter l'accroissement du trafic individuel motorisé au sein de la commune et par conséquent d'augmenter la qualité de vie de nos citoyens ;

considérant que la Commune de Leudelange a souscrit au Pacte Climat (« Klimapakt ») en 2016, mais qu'elle ne possède actuellement encore aucune certification ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à mettre en place au sein de l'agglomération une station de chargement pour pedelecs et une station de réparation pour cycles ordinaires et pedelecs le long d'une des pistes cyclables traversant le territoire de la commune.